

## REGLEMENT

### JEU CONCOURS

#### GAGNE UN INSTANT DE BIEN-ETRE A PARTAGER AVEC TA MAMAN !

##### Article 1: La société organisatrice

La société DISET S.A dont le siège social est situé à Calle C, N°3, Sector B, Zona Franca, 08040 Barcelone – Espagne, identifiée au RCS de Barcelone sous le numéro A- 08 261 588 et représentée par Monsieur Rob Van de Mosselaer, en qualité de Directeur général Diset France, organise un jeu concours intitulé « Gagne un instant de bien-être à partager avec ta maman » en partenariat avec Corine de Farme.

- Article 2: Participation

Ce jeu aura lieu du 2 septembre 2017 à 8 heures (heure de Paris) au 25 décembre 2017 à 20 heures (heure de Paris).

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), en Andorre et Monaco, à l'exception des mandataires sociaux et employés de la société organisatrice et des personnes ayant collaborées de manière directe ou indirecte à l'organisation du jeu, y compris l'huissier de justice dépositaire du présent règlement et les membres de son personnel. Cette exclusion s'applique également aux membres de la famille en ligne directe des personnes salariées des sociétés désignées à l'alinéa précédent, ainsi que les membres de la famille de leur conjoint, partenaire ou concubin.

Une seule participation par foyer (même nom, même prénom, même adresse) sera admise. Le gagnant pourra être amené à justifier de son identité avant de recevoir son prix. Toute personne mineure devra présenter une autorisation de son représentant légal pour participer au jeu et recevoir son gain. Le non respect du présent article et de l'intégralité du règlement entraînera une élimination du jeu (les lots ne seront alors pas remis en jeu).

La participation de toute personne résidant dans les TOM ou hors de France (à l'exception de Monaco et de l'Andorre) ne pourra être prise en compte.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France.

Les coordonnées fournies doivent être sincères. Toute fausse identité et/ou fausse adresse entraîne l'élimination du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement. En cas de manquement de la part d'un

participant, elle se réserve la faculté d'écarter de plein droit sa participation au jeu, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

- **Article 3: Principe du jeu**

La participation à ce jeu-concours est subordonnée à l'achat d'une boîte de jeu de Miss Pepis de Diset se trouvant dans le présentoir (PLV) dédié à cette opération et mis en place en magasin.

(Réf 46659 Maquillage Fantaisie, réf 46665 Kit de manucure, réf 46777 Modelflor, réf 46784 Mèches fantaisie Miss Pepis, réf 46785 Ongles fantaisie, Réf 46786 Tatouages fantaisie, Réf 46792 Mon atelier rivets Miss Pepis).

200 tickets ont été glissés de manière aléatoire dans les boîtes de jeux Miss Pepis de Diset (références citées ci-dessus) se trouvant dans le présentoir dédié à cette opération et disponibles en magasin.

100 tickets « lots produits Corine de Farme » et 100 tickets bons de réduction à valoir sur le site [www.corinedefarme.fr](http://www.corinedefarme.fr).

Les détenteurs des tickets « lots produits Corine de Farme » recevront chez eux un pack de produits Corine de Farme contenant : un gel douche 250ml et un shampoing 250ml pour petite fille et un pack découverte des Démaquillants Micellaires 100ml pour la maman comprenant une Eau Micellaire Pureté 100ml, un Démaquillant Yeux Micellaire 100ml, un Tote Bag Corine de Farme ainsi qu'une Trousse de toilette Corine de Farme. Valeur du lot pack produits : 23.90€ PVP.

Pour cela, ils devront renvoyer leur ticket de caisse et le ticket « lots produits » avec les mentions complétées au dos par courrier à la société DISET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux avant le 25 décembre 2017, la date du cachet de la poste faisant foi.

Les détenteurs des tickets « réductions » pourront bénéficier de 25% de réduction à valoir sur le site [www.corinedefarme.fr](http://www.corinedefarme.fr) avec le code unique figurant sur leur ticket, du 1/11/2017 au 28/02/2018 (Hors promotions, hors lots, hors parfums Pierre Cardin et Rihanna). Offre non cumulable. Valable une seule fois par foyer (même nom, même adresse postale ou mail). Dans la limite des stocks disponibles.

Toute demande incomplète ou illisible sera considérée comme nulle.

Les modalités et le règlement seront disponibles sur le site internet de Diset [www.diset.fr](http://www.diset.fr), rubrique « promotions » mais également sur demande faite par courrier à la société Diset France (Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux). Ces éléments sont précisés au dos des tickets.

- **Article 4: Les lots**

Prix 1 à 100 : tickets lots

Lot de cadeau Pack de produits Corine de Farme contenant : un gel douche 250ml et un shampoing 250ml pour petite fille et un pack découverte des Démaquillants Micellaires 100ml pour la maman comprenant une Eau Micellaire Pureté 100ml, un Démaquillant Yeux Micellaire 100ml, un Tote Bag Corine de Farme ainsi qu'une Trousse de toilette Corine de Farme

Valeur unitaire des lots : gel douche 250ml : 2.10€ / shampoing 250ml : 2.10€ / Eau Micellaire Pureté 100ml : 1.80€ / Démaquillant Yeux Micellaire 100ml : 2.50€ / un Tote Bag Corine de Farme : 9.50€ / une trousse de toilette Corine de Farme : 5.90<sup>€</sup> soit le lot : 23.90€ PVP.

Prix 101 à 200 : « bons de réductions »

25% de réduction à valoir sur le site [www.corinedefarme.fr](http://www.corinedefarme.fr) du 1/11/2017 au 28/02/2018 en entrant le code unique figurant sur le ticket.

Hors promotions, hors lots, hors coffrets et parfums Pierre Cardin et Rihanna.

Offre non cumulable.

Valable une seule fois par foyer (même nom, même adresse postale ou mail).

Dans la limite des stocks disponibles.

**Article 5: remise des lots**

Les détenteurs des tickets « lots » seront les gagnants des produits Corine de farme (détail des lots cités ci-dessus) et devront renvoyer leur ticket complété avec la preuve d'achat attestant de l'achat d'un jeu Miss Pepis de Diset cité au paragraphe ci-dessus à l'adresse suivante société DISSET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux avant le 25 décembre 2017, date du cachet de la poste faisant foi.

Les mentions au dos du ticket devront être complétées: Nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone fixe et mobile, email.

Toute demande incomplète ou illisible sera considérée comme nulle.

Les 100 (cents) gagnants des lots produits recevront chez eux le pack de produits Corine de Farme comprenant un gel douche 250ml et un shampoing 250ml pour petite fille et un pack découverte des Démaquillants Micellaires 100ml pour la maman comprenant une Eau Micellaire Pureté 100ml, un Démaquillant Yeux Micellaire 100ml, un Tote Bag Corine de Farme ainsi qu'une Trousse de toilette Corine de Farme. Les produits seront envoyés à l'adresse et aux coordonnées

indiquées par le gagnant sur son ticket par le service colissimo de la Poste avant le 31 janvier 2018 cachet de la poste faisant foi par la société DISET.

Pour les détenteurs des tickets « réductions », ils pourront grâce au code unique indiqué sur leur ticket se rendre directement sur le site [www.corinedefarme.fr](http://www.corinedefarme.fr) et entrant ce code pour bénéficier de 25% de réduction du 1/11/2017 au 28/02/2018. Hors promotions, hors lots, hors coffrets et parfums Pierre Cardin et Rihanna.

Offre non cumulable. Valable une seule fois par foyer (même nom, même adresse postale ou mail).

Dans la limite des stocks disponibles.

Si le lot est renvoyé par les services postaux à l'expéditeur (Diset France) pour n'importe quelle raison que ce soit, alors, il sera perdu et non remis en jeu.

### **Article 6: Responsabilité**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique ou par téléphone, pour une raison indépendante de sa volonté (notamment en cas de problème techniques liés au fournisseur d'accès, d'opérateur téléphonique ou en cas d'indication d'une mauvaise adresse électronique ou d'un numéro de téléphone incorrect).

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment d'éventuels grèves, retards, erreurs ou détériorations des lots envoyés par les services postaux. Dans ces cas, les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie, de quelque nature que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu *Gagne un instant de bien-être à partager avec ta maman*. Sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

- **Article 7: Données personnelles – Vie privée**

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rétractation des données les concernant en écrivant à l'adresse figurant au dos des chèques : DISET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux Ces données pourront être utilisées par la société organisatrice et par ses partenaires.

Les participants au jeu bénéficient auprès de L'organisateur du droit :

- d'obtenir communication de leurs données,
- d'en exiger, si nécessaire, la rectification,
- de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations nominatives collectées dans le cadre du jeu concours *Gagne un instant de bien-être avec ta maman*.

Ce droit peut être exercé auprès de la société DISET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux.

- **Article 8: Remboursement des frais de participation**

Tout participant peut demander le remboursement des frais d'envoi du ticket chèque (tarif écopli en vigueur au moment de la demande limité à 20 Grammes).

Cette demande doit être effectuée lors de l'envoi du ticket chèque.

L'organisateur remboursera les frais au tarif lent sur demande dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande si elle est adressée avant le 25 décembre 2017.

- **Article 9 : Avenants au règlement**

Des avenants au présent règlement pourront être déposés entre les mains de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement du présent règlement et seront immédiatement mis en ligne sur le site internet Diset : [www.diset.fr](http://www.diset.fr) rubrique « promotions ». Ils seront également disponibles sur simple demande faite par courrier auprès de la société DISET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux.

- **Article 10: Acceptation du règlement / dépôt**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de Maître Bérengère Darnis, Huissier de Justice, 74 rue Georges Bonnac, Tour Bureau 4/448, 33300 Bordeaux.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce jeu concours ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

Le règlement est disponible sur le site internet : [www.diset.fr](http://www.diset.fr), rubrique « promotions ».

Toute demande d'envoi du règlement doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante : DISET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux.

Tout participant peut demander le remboursement des frais d'affranchissement de la demande de règlement (tarif écopli en vigueur au moment de la demande). L'envoi dudit règlement est gratuit. Cette demande doit être effectuée dans un délai de 30 jours à compter de la date de fin du jeu, le

cachet de La Poste faisant foi. L'organisateur remboursera les frais au tarif lent sur demande dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande.

- Article 11: contestations litiges

Le jeu et le règlement relèvent du droit français.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'organisateur ou Maître Bérengère DERNIS, huissier de justice, domiciliée 74 rue Georges Bonnac à 33000 BORDEAUX, dans le respect de la législation française. Elle doit être adressée par écrit à la société DISET France, Aquilae, Immeuble "Bistre", Rue de la Blancherie, 33370 Artigues-près-Bordeaux dans un délai de deux (2) mois à compter de la date DE CLOTURE DU JEU (30 septembre 2017) (timbre remboursé au tarif écopli en vigueur sur demande). A défaut, aucune contestation ne sera plus acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.